

## CONSULTATION

### AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

#### MOBILIER URBAIN DE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE

\*\*\*\*\*

#### AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

##### PERSONNE PUBLIQUE :

Ville de Tarare – 2 Place de l'Hotel de Ville – BP 40149 - 69173 TARARE Cedex  
Représentée par Monsieur Bruno PEYLACHON, Maire

##### OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente mise en concurrence a pour objet d'attribuer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vertu de l'art. L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur:  
MISE EN PLACE DE MOBILIER URBAIN DE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE

La présente consultation n'a pas pour objet d'attribuer un marché public ou une délégation de service public. Il n'est donc fait application ni de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/15 et du décret d'application n°2016-360 du 25/03/16 relatifs aux marchés publics, ni des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

##### DOSSIER DE CONSULTATION

Il peut être remis gratuitement par voie postale ou électronique à chaque candidat. Il est téléchargeable sur le site [www.ville-tarare.fr](http://www.ville-tarare.fr) ou sur demande à [cfugier@ville-tarare.fr](mailto:cfugier@ville-tarare.fr)

##### DUREE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION

La convention sera conclue pour une durée de 5 ans.

##### CONTENU DE L'OFFRE

L'offre du candidat devra contenir un dossier administratif de candidature et un dossier technique composé de :

- Une présentation illustrée des mobiliers proposés et coloris
- Un modèle de contrat qui sera mis en place avec les entreprises
- La grille tarifaire appliquée aux entreprises
- Le montant de la redevance d'occupation du domaine public proposée
- Un planning détaillé de déploiement du nouveau mobilier
- Les modalités d'entretien des mobiliers

##### PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO et adressé

- Soit par mail à l'adresse [cfugier@ville-tarare.fr](mailto:cfugier@ville-tarare.fr)
- Soit par courrier ou dépôt en mairie dans un pli portant la mention suivante :  
OFFRE POUR LA MISE EN PLACE DE MOBILIER URBAIN DE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE - NE PAS OUVRIR

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : VENDREDI 21 DECEMBRE À 12H00**

##### RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Seuls pourront être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites de remise des offres.

##### CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères suivants seront utilisés pour juger les dossiers :

1. Qualité esthétique et fonctionnelle des mobiliers (40%)
2. Montant de la redevance d'occupation du domaine public (30%)
3. Planning de déploiement (30%)

##### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de [cfugier@ville-tarare.fr](mailto:cfugier@ville-tarare.fr)

##### DATE DE PUBLICATION :

Vendredi 23 novembre 2018